

ANNEXE TECHNIQUE**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE****INFORMATIONS FINANCIERE, ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE**

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2014/01000 et les conditions générales de l'accord avec la Commission européenne prévalent sur les dispositions de ce document.

1. CONTACTS

Unité opérationnelle en charge : DG ECHO.B.2

Personnes de contact au siège :

Christophe Samray	Desk Géographique	christophe.samray@ec.europa.eu
Nicolas Cuesta Santiago	Desk Géographique	nicolas.cuesta-santiago@ec.europa.eu

Personnes de contact sur le terrain :

Pascal Mounier	Chef de bureau	pascal.mounieur@echofield.eu
Jean-Pierre Mustin	Assistant technique	jean-pierre.mustin@echofield.eu

2. INFORMATION FINANCIERE

Montant indicatif : 22 500 000 EUR

Répartition selon la décision mondiale :

Crises d'origine humaine : HA-FA : 22 500 000 EUR

Total: HA-FA : 22 500 000 EUR

3. ÉVALUATION DE LA PROPOSITION**3.1. Informations administratives****Premier cycle d'évaluation**

- a) Montant indicatif : jusqu'à 14 500 000 EUR. En fonction de la disponibilité des crédits de paiements, le montant à contracter pourrait être inférieur à celui indiqué ci-dessus ou pourrait être échelonné dans le temps.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation sont toutes les interventions identifiées dans la section 3.4 du HIP.

- c) Les coûts seront éligibles à partir de 01/01/2014¹. Les Actions commenceront à partir de 01/01/2014.
- d) La durée initiale prévue pour l'action est de maximum 12 mois.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO.
- f) Informations à fournir : formulaire unique 2014².
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 15/11/2013³.

Deuxième cycle d'évaluation

- a) Montant indicatif : jusqu'à 8 000 000 EUR. En fonction de la disponibilité des crédits de paiements, le montant à contracter pourrait être inférieur à celui indiqué ci-dessus ou pourrait être échelonné dans le temps.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation : les actions doivent être mises en œuvre immédiatement et couvrir les secteurs décrits dans la section 3.4 du HIP sauf le secteur de la coordination. Les interventions à l'extérieur de Bangui seront privilégiées.
- c) Les coûts seront éligibles à partir de 01/01/2014⁴. Les Actions commenceront à partir de 01/01/2014.
- d) La durée initiale prévue pour l'action est de maximum 12 mois.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO.
- f) Informations à fournir : formulaire unique 2014⁵.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus : pour le 02/05/2014⁶.

3.2.Exigences opérationnelles :

3.2.1. Critères d'évaluation :

L'évaluation des propositions se penchera sur :

- La conformité avec la stratégie proposée (HIP) et les exigences opérationnelles décrites dans ce chapitre ;

¹ La date d'éligibilité de l'action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

² Les formulaires uniques 2014 doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

³ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où les formulaires uniques reçus ne couvriraient pas certains besoins ou certaines priorités.

⁴ La date d'éligibilité de l'action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

⁵ Les formulaires uniques 2014 doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

⁶ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où les formulaires uniques reçus ne couvriraient pas certains besoins ou certaines priorités.

- Les principes couramment utilisés tels que : la qualité de l'évaluation des besoins et du cadre logique, la pertinence de l'intervention et de la couverture de la réponse, la faisabilité, la capacité de mise en œuvre et de connaissance du pays / région par le demandeur ;
- Dans le cas d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain, où la DG ECHO est invitée à financer la poursuite de cette action, une visite de l'action en cours peut être effectuée afin de déterminer la faisabilité et la qualité de l'action proposée.

3.2.2. *Recommandations opérationnelles :*

3.2.2.1. *Recommandations générales*

Dans l'élaboration de la proposition, les recommandations et stratégies sectorielles de la DG ECHO devront être prises en considération, en fonction de leur pertinence avec l'opération proposée (voir ci-dessous les documents-clé et les principes).

Pour toutes questions relatives au Contrat Cadre de Partenariat (CCP) n'hésitez pas à consulter le Helpdesk des partenaires à l'adresse suivante: <http://www.dgecho-partners-helpdesk.eu>.

- Plan d'Action et de Communication de l'UE pour la Résilience
http://ec.europa.eu/echo/policies/resilience/resilience_en.htm
- Assistance alimentaire
http://ec.europa.eu/echo/policies/food_assistance_fr.htm
- Nutrition
http://ec.europa.eu/echo/files/news/201303_SWDundernutritioninemergencies.pdf
- Cash and Voucher
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/cash_fr.htm
- Protection
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/protection_fr.htm
- Enfants dans les situations d'urgence et de crise
http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/children_2008_Emergency_Crisis_Situations_en.pdf
- Assistance médicale d'urgence
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/health_fr.htm
- Coordination civile-militaire
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/civil_military_fr.htm
- Eau et assainissement⁷
http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/WASH_SWD.pdf

⁷ Ce document ne revêt pas un caractère obligatoire pour les partenaires

- Genre

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/Gender_SWD_2013.pdf

- Visibilité et identité visuelle

http://ec.europa.eu/echo/partners/humanitarian_aid/visibility_en.htm

http://ec.europa.eu/echo/media/identity_en.htm

Une série de principes généraux guident les opérations soutenues par la DG ECHO :

Le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, en ligne avec le Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire, et l'application stricte de l'approche "ne pas nuire" ("do no harm" approach) sont primordiaux.

La mise en œuvre d'une assistance sûre et sécurisée : la capacité à fournir une assistance en toute sécurité sur tous les terrains doit être préservée. La DG ECHO demande à ses partenaires d'inclure dans leurs propositions de projets tous les détails concernant la sécurité et la sûreté du personnel (y compris le personnel des partenaires de mise en œuvre), des actifs ainsi qu'une analyse des menaces et des plans de contingence visant à atténuer et limiter l'exposition aux risques. La DG ECHO ou ses partenaires peuvent demander la suspension des actions en cours du fait de graves menaces à la sécurité du personnel.

Responsabilité du partenaire : les partenaires sont responsables de leurs activités, notamment de :

- L'identification des bénéficiaires et de leurs besoins en utilisant, par exemple, des enquêtes de base, des enquêtes CAP, des sondages par Contrôle de la Qualité des lots (LQAS) ou le profilage des bénéficiaires;
- La gestion et le suivi des opérations, avec des systèmes adéquats en place;
- La collecte d'informations sur les activités et leurs résultats, et les capacités associées à collecter et analyser l'information;
- L'identification et l'analyse des contraintes et des risques aussi bien logistiques que d'accès, ainsi que les mesures prises pour y remédier.

"Remote management" : La DG ECHO ne finance pas les actions utilisant le "remote management", en dehors de circonstances exceptionnelles lors desquelles l'accès à une zone de crise est limité en raison de problèmes de sécurité ou d'obstacles administratifs. Ce mode opérationnel ne doit être ainsi proposé qu'en dernier recours, et dans le cadre d'activités visant à sauver des vies.

Intégration du Genre et de l'Age : Assurer l'intégration des composantes Genre et Age est d'une importance primordiale pour la DG ECHO, car ceci est inhérent à une programmation de qualité. Les femmes, les filles, les garçons, les hommes et les personnes âgées sont touchés par les crises de manières différentes. Ainsi, l'aide doit être adaptée à leurs besoins spécifiques – au risque de manquer les objectifs de l'opération voire même de nuire aux bénéficiaires. Ceci est aussi une question de respect et d'application du mandat humanitaire de l'UE et des principes humanitaires, en ligne avec les conventions et engagements internationaux. Toutes les propositions

de projets doivent démontrer l'intégration du genre et de l'âge d'une manière cohérente tout au long du Formulaire Unique, y compris dans l'évaluation des besoins et l'analyse des risques, dans le cadre logique, la description des activités et la section consacrée au marqueur Genre et Age.

Intégration de la Protection : L'intégration des principes de base de protection au sein des programmes d'assistance traditionnels est d'une importance primordiale pour la DG ECHO. Cette approche est étroitement liée au principe de "ne pas nuire", et élargit également l'engagement d'un accès sûr et égal à l'assistance ainsi que la nécessité de mesures spéciales pour assurer l'accès des groupes particulièrement vulnérables. Toutes les propositions doivent démontrer l'intégration de ces principes, le cadre logique, la description des activités, etc. L'intégration des éléments de protection devrait se refléter en particulier dans toutes les actions de mises en œuvre dans un contexte de déplacements (que ce soit des réfugiés ou des personnes déplacées internes), où les considérations sur les relations avec les communautés hôtes sont d'une importance capitale pour la protection de la population déplacée.

Alors que l'aide humanitaire se concentre souvent sur des interventions au niveau communautaire, il est important de garder à l'esprit qu'afin de répondre pleinement à de nombreuses problématiques de protection, il est également nécessaire d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'activités de plaidoyers (niveau structurel) visant à (a) faire cesser les violations et / ou (b) convaincre les garants d'obligations de s'acquitter de leurs responsabilités (voir orientations sectorielles, point protection du document).

"Ne pas nuire" : Les partenaires doivent s'assurer que l'analyse du contexte prend en compte les menaces en plus des vulnérabilités et des capacités des populations affectées. L'analyse doit comporter à la fois les menaces externes de la population ciblée ainsi que les stratégies de réponses pour faire face à ces vulnérabilités. Le modèle d'équation du risque fournit un instrument utile pour mener cette analyse. Le modèle stipule que les risques équivalent aux menaces multipliées par les vulnérabilités puis divisées par les capacités. Pour réduire les risques il faut réduire les menaces et vulnérabilités et/ou augmenter les capacités. En fonction du type de menace auquel la population fait face, la réduire peut s'avérer possible/ simple à impossible/ dangereux. Dans le dernier cas, l'action se focalisera sur les vulnérabilités et capacités, mais le fait que l'analyse ait soulevé la menace contribuera à s'assurer que la réponse choisie n'exacerbe pas l'exposition de la population au risque.

Réduction des Risques de Catastrophes : Dans le cadre de l'engagement de la DG ECHO à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans ses opérations humanitaires, l'évaluation des besoins présentée dans le formulaire unique devra refléter, lorsque ceci est pertinent, l'exposition aux risques naturels, la vulnérabilité et les moyens de subsistance et les biens de la population ciblée.

Cette analyse devrait également évaluer l'impact de l'intervention humanitaire sur les risques immédiats et futurs ainsi que mentionner l'engagement institutionnel du partenaire et sa capacité opérationnelle dans la gestion des risques (compétence technique dans les secteurs concernés de l'intervention). L'approche RRC et les mesures relatives sont pertinentes dans tous les secteurs humanitaires (WASH, nutrition, l'assistance alimentaire et moyens de subsistance, santé, protection, etc), et devraient être systématiquement prises en compte dans les contextes à risque.

La programmation intégrant la connaissance des risques devrait protéger les opérations et les bénéficiaires de l'exposition au danger. Inclure des dispositions de contingence avec des activités supplémentaires ou élargies pourrait aussi être nécessaire. De plus, les informations provenant de systèmes d'alerte précoce devraient être intégrées à la prise de décision et à la programmation du projet, même lorsque l'opération humanitaire n'est pas le résultat d'un danger spécifique.

Pour les interventions ciblées RRC, les informations contenues dans le formulaire unique devrait clairement montrer que :

- tous les risques ont été clairement identifiés, y compris leurs possibles interactions ;
- l'intervention renforce et promeut le rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique du niveau national au niveau local ;
- les mesures prévues sont efficaces pour renforcer la capacité des communautés et des autorités locales à planifier et mettre en œuvre des activités durables de RRC et à reproduire ces activités dans des contextes similaires ;
- l'intervention contribue à améliorer les mécanismes de coordination des programmes de réduction des risques de catastrophe et des parties prenantes tant au niveau national que local ;
- l'action intègre les bonnes pratiques existantes dans ce domaine ;
- le partenaire possède des mécanismes de surveillance, d'évaluation et d'apprentissage appropriés afin de pouvoir prouver l'impact de l'action et recueillir puis diffuser efficacement les bonnes pratiques.

Renforcement de la coordination : Les partenaires devraient fournir des renseignements précis sur leur engagement actif dans les clusters / secteurs et dans la coordination inter-cluster/secteur : participation aux mécanismes de coordination à différents niveaux, non seulement en termes de réunions, mais aussi en termes d'évaluations conjointes sur le terrain et d'engagement au sein des groupes techniques et d'activités planifiées conjointement. Les partenaires doivent s'engager activement avec les autorités locales compétentes et, lorsque cela est possible, doivent stipuler cette coordination dans des protocoles d'accord. Lorsque ceci est approprié, les partenaires devraient échanger leurs vues sur des questions d'intérêt commun avec les acteurs présents sur le terrain (par exemple UE, ONU, missions de l'UA, etc.). Dans certaines circonstances, la coordination et la "déconfliction" avec les acteurs militaires pourront être nécessaires. Ceci devrait être fait de manière à ne pas compromettre les acteurs humanitaires ou l'espace humanitaire, et sans préjudice du mandat et des responsabilités de l'acteur concerné.

Les approches intégrées : Lorsque ceci est possible, des approches intégrées comprenant une programmation multi- ou trans-sectorielle des réponses dans une zone géographique spécifique sont encouragés dans le but de maximiser l'impact, les synergies et le coût/efficacité de la réponse apportée. Les partenaires sont invités à fournir des informations sur la manière dont leurs actions sont intégrées aux activités mises en œuvre par d'autres acteurs dans la même zone.

Résilience : L'objectif de la DG ECHO est de répondre aux besoins humanitaires aigus des populations les plus vulnérables et les plus exposés tout en augmentant leur résilience en ligne avec la stratégie de résilience de l'UE. Lorsque cela est possible, sans compromettre les principes humanitaires et avec un coût/efficacité acceptable, le soutien de la DG ECHO contribuera à développer des stratégies à plus long terme visant à renforcer les capacités des personnes les plus vulnérables.

Il est attendu de tous les partenaires de la DG ECHO qu'ils identifient les possibilités de réduire les risques futurs pour les personnes vulnérables et de renforcer leurs moyens de subsistance et leurs capacités. Pour cela, la DG ECHO encourage ses partenaires à développer leur analyse des risques contextuels et de la vulnérabilité ainsi que d'adapter leur approche à la nature des besoins et des opportunités identifiés. Cela nécessite que les partenaires renforcent leur engagement avec les services gouvernementaux, les acteurs de développement et les différents secteurs. À cet égard, les partenaires de la DG ECHO devraient indiquer par quels moyens ils envisagent de renforcer les capacités des acteurs locaux et leur investissement dans les projets chaque fois que possible : mobilisation communautaire, les OSC, dialogue technique, coordination et transfert progressif des responsabilités à l'administration nationale ou aux ministères concernés.

Une bonne coordination et une complémentarité stratégique entre les activités humanitaires et de développement (approche LRRD) sont indispensables à l'approche résilience, en particulier en ce qui concerne i) l'intérêt croissant des partenaires du développement et des gouvernements sur les questions de nutrition ; ii) la recherche de solutions plus durables pour les réfugiés (accès à l'éducation, approches innovantes vers le renforcement de l'autonomisation, etc.); iii) l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les interventions humanitaires.

Approche communautaire : Dans tous les secteurs, les interventions devraient adopter, autant que possible, une approche communautaire en termes de définition des options viables pour aider efficacement à accroître la résilience et la satisfaction des besoins de base parmi les plus vulnérables. Ceci comprend l'identification des besoins essentiels prioritaires selon les communautés, et le transfert de connaissances et ressources appropriées.

L'Analyse de la modalité la plus adéquate en termes de transfert de ressources est obligatoire. La DG ECHO soutiendra la modalité la plus efficace pour fournir l'assistance, que ce soit en espèces, coupons ou aide en nature.

3.2.2.2. Recommandations spécifiques pour la République centrafricaine

Compte tenu de l'ampleur de la crise actuelle, la DG ECHO privilégiera pour l'ensemble des secteurs concernés la réponse aux crises les plus graves.

Les recommandations spécifiques à chaque secteur d'intervention sont décrites dans la section dédiée aux orientations sectorielles.

Capacité de préparation et de réponse aux urgences : Considérant la fréquence des urgences, la prévalence des risques associés et les contraintes sécuritaires et logistiques, la DG ECHO entend soutenir les capacités de réaction humanitaire en République centrafricaine (RCA) par la mise à disposition au niveau central

d'intrants et de services pour les partenaires. De ce fait, la coordination est un facteur important d'efficacité et il est attendu des partenaires qu'ils participent pleinement aux systèmes de coordination dans le respect de leur mandat respectif.

La DG ECHO supporte le processus de **réforme humanitaire** initié en 2005 par le Coordinateur des Secours d'Urgence des Nations Unies avec le soutien de la communauté internationale. Cela s'applique également en **RCA**. La réforme, actuellement connue sous le nom de *Transformative Agenda*, cherche à améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire avec plus de prévisibilité, de responsabilité et avec un partenariat renforcé des acteurs humanitaires. De fait, la DG ECHO encourage les initiatives de renforcement de la coordination. La DG ECHO pourra donc participer aux renforcements des clusters prioritaires ainsi qu'aux renforcements de la coordination inter-ONGs.

Orientations sectorielles

NUTRITION

Principes généraux

- Les interventions dans le domaine de la nutrition doivent contribuer à réduire et stabiliser la morbidité et la mortalité liées à la malnutrition aiguë.
- Les critères d'intervention dans le domaine de la nutrition sont établis sur la base du dépassement des seuils d'urgence de la malnutrition aiguë (malnutrition aiguë globale >15% ou >10% en présence de facteurs aggravants). Il est également possible d'envisager un soutien à des projets nutritionnels s'il y a des fortes évidences que ces taux seront bientôt dépassés.
- Le taux de malnutrition aiguë doit être estimé à partir d'études utilisant une méthodologie reconnue (enquêtes SMART, rapport poids/taille, référence OMS 2006). En situation d'urgence, d'autres méthodes plus rapides (par exemple utilisant le MUAC) peuvent être utilisées à condition que celles-ci soient clairement détaillées dans la proposition et que l'échantillon soit suffisamment représentatif de la zone d'intérêt.
- Les groupes cibles seront essentiellement les enfants de moins de 5 ans ainsi que les femmes enceintes et allaitantes.

Approches spécifiques

- En RCA, la DG ECHO privilégiera une stratégie d'intervention multisectorielle intégrée, basée sur les conclusions d'une analyse globale de la situation. Les interventions doivent être liées aux autres secteurs luttant contre les causes de malnutrition aiguë.
- Dans le contexte de la RCA, il est particulièrement recommandé de maintenir un lien fort entre les réponses données aux problèmes de malnutrition et aux problèmes liés à la santé. Il est clair qu'un système de santé sévèrement affecté par la crise pourrait déclencher ou aggraver les problèmes de malnutrition.

- La DG ECHO soutient le maintien d'un pipeline unique pour les intrants thérapeutiques et les médicaments. Cependant, considérant les fréquentes ruptures de stock et interruption de services, un stock-tampon d'une période maximum de 3 mois peut être envisagé dans les propositions.
- La formation continue et la supervision du personnel de santé devra être intensifiée afin d'atteindre des niveaux de performance acceptables selon les standards internationaux (SPHERE).
- Les partenaires doivent également assurer une bonne couverture du programme pour maximiser l'impact des activités mises en œuvre. Le dépistage avancé, le dépistage passif systématique dans les formations sanitaires et la sensibilisation communautaire doivent faire partie de chaque programme de prise en charge. La réalisation d'enquêtes de couverture est justifiée sous certaines conditions :
 - le programme de prise en charge est déjà bien établi dans la zone avec un bon système de dépistage et référencement ;
 - les enquêtes sont réalisées le plus tôt possible pour que le programme bénéficie de ses conclusions ;
 - les enquêtes de couverture purement quantitatives doivent identifier les barrières à l'accès aux soins afin d'y trouver des solutions.
- Une stratégie de sortie explicite soulignant des indicateurs de sortie spécifiques devra être élaborée au stade de la proposition. Cette stratégie devra être cohérente avec les lignes directrices des stratégies nationales.
- Pour répondre à la problématique de la malnutrition aigüe sévère, les partenaires devront respecter le protocole national de prise en charge de la malnutrition aigüe du Ministère de la Santé. L'intégration des services de réhabilitation nutritionnelle dans les formations sanitaires faites par le personnel du Ministère est fortement encouragée, les exceptions devront être justifiées.
- La DG ECHO reconnaît l'importance du traitement de la malnutrition aigüe modérée. Les partenaires doivent néanmoins assurer le principe 'ne pas nuire' à travers : (i) utilisation de produit dont l'efficacité a été démontrée, (ii) l'approvisionnement régulier des intrants et (iii) la protection des bénéficiaires contre le risque de pillage ou violence suite aux distributions.

SANTE

La décision de mettre en place la fourniture d'une assistance humanitaire dans le domaine de la santé est basée sur l'identification d'une crise qui a exercé, ou exercera assez rapidement, un impact négatif sur la santé de la population et qui est d'une ampleur et d'une gravité qui dépassent les capacités ou la volonté des autorités locales à réagir de manière rapide et efficace. Compte tenu de la persistance de l'instabilité et de la très faible capacité opérationnelle du gouvernement, les capacités en matière de chirurgie de guerre et de réponse aux urgences médico-sanitaires doivent être mises à disposition des populations.

Les actions doivent être fondées sur une analyse quantitative des besoins (à répéter à intervalles réguliers). Les données doivent être désagrégées par sexe et âge. Les gaps en terme de capacités au niveau du système de santé local doivent être identifiés et les substitutions évitées dans la mesure du possible. La poursuite des projets financés antérieurement devraient mettre en évidence les avancées faites et l'évolution des besoins au cours de la période écoulée.

L'accès aux services de base doit être garanti et un suivi précis des populations les plus vulnérables effectué.

La participation des communautés dans la conception, la réalisation et le suivi des interventions doit être effective.

Les actions humanitaires devraient éviter de retirer des ressources humaines existantes dans le système de santé local. Des formations doivent être, autant que possible, en ligne avec les programmes existants et les cadres de gestion des ressources humaines.

La fonctionnalité et capacité des systèmes d'alerte et de réponse rapide existants doivent être systématiquement évaluées et, en cas de besoin, des mesures visant à les renforcer peuvent être proposées.

Des mécanismes de coordination fonctionnels devraient être établis avec les autorités et programmes de santé existants, en particulier mais pas exclusivement, ceux qui sont financés par l'UE et les Etats Membres (par exemple les programmes FED; Fonds mondial; GAVI) et des opportunités de LRRD doivent être pleinement explorées.

Le principe « Ne pas nuire » devrait être respecté particulièrement en ce qui concerne l'accès aux services de santé, la gestion des déchets médicaux, la qualité des médicaments, les systèmes de santé existants et la protection des ressources humaines, des locaux et des moyens (ambulances, médicaments, etc.).

En outre, la composante protection de l'aide humanitaire, comme indiqué dans les lignes directrices de la DG ECHO en matière de protection, doit toujours être prise en compte dans les interventions sanitaires. Dans le secteur de la santé ceci inclut toute forme d'assistance médicale et psycho- sociale aux victimes de violence (pas seulement SGBV).

Les interventions sanitaires sont choisies sur la base de la preuve de leur efficacité découlant des rapports de recherche publiés ou de «meilleures pratiques». Les interventions qui seront identifiées comme pouvant avoir le plus grand impact sur les résultats sanitaires et comme pouvant sauver le plus de vies seront prioritisées. D'autres facteurs tels que la faisabilité et les coûts influenceront également le choix de l'intervention.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle dans le pays, la DG ECHO estime que l'aide humanitaire doit prendre le relais de certains projets de développement afin d'améliorer rapidement les indicateurs de santé clés.

Parmi les éléments proposés de l'approche (inspiré par le programme de vulgarisation de la santé en Éthiopie et l'approche UNICEF SASDE) :

- Mettre l'accent sur la fourniture de soins de santé de première ligne (au niveau communautaire / des postes de santé).
- Fournir un ensemble limité et bien défini de soins et de services (y compris la vaccination de routine, les soins prénataux et postnataux, le traitement de certaines maladies graves).
- Définir une liste réduite de médicaments / produits (cela facilitera également les questions de gestion de l'offre et la réduction des ruptures) essentiels qui seraient suffisant à ce stade pour garantir une meilleure prise en charge et une plus grande disponibilité des médicaments.
- Offrir un accès gratuit (au moins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes) pendant une période prolongée. La motivation étant de faciliter l'accès aux soins de santé et de supprimer les réseaux illicites de revendeurs de médicaments non homologués.
- Accroître l'efficacité et la couverture de l'aide actuelle (par exemple en réduisant le nombre d'employés dans les installations - tout au plus deux ou trois employés).
- Former des agents de santé en fonction du paquet des soins et des services à fournir.
- Mettre en place des mécanismes d'information et de gestion simples.
- Mettre en place un mécanisme de coordination globale efficace.

Le soutien aux hôpitaux et grands centres de santé devrait être la priorité de l'aide au développement.

L'appui aux services obstétricaux et pédiatriques d'urgence pourrait, comme une mesure temporaire, être inclus dans les programmes humanitaires.

Ces réformes devraient être pilotées par les acteurs humanitaires.

SECURITE ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Principes Généraux :

L'objectif principal de l'assistance alimentaire humanitaire est de sauver et de préserver des vies, de protéger les moyens de subsistance et de renforcer la capacité de prise en charge autonome des populations qui sont confrontées à des crises alimentaires en cours ou prévues avec un degré élevé de certitude ou qui se remettent de ces crises⁸.

⁸ Communication sur l'Assistance Alimentaire Humanitaire – Mars 2010

Ceci doit être réalisé par le biais des objectifs spécifiques de l'assistance alimentaire humanitaire, comme suit :

1. sauvegarder la disponibilité, l'accès et la consommation de denrées alimentaires adéquates, sûres et nourrissantes pour des populations affectées par des crises humanitaires en cours, prévues avec un degré élevé de certitude ou récentes, de manière à éviter une mortalité excessive⁹, une malnutrition aiguë, ou d'autres effets et conséquences constituant des menaces pour la vie ;
2. protéger les moyens de subsistance menacés par des crises récentes, en cours ou imminentes, réduire à un minimum les dommages pour la production alimentaire et les systèmes de commercialisation, et établir les conditions favorisant la réhabilitation et la restauration de l'autonomie ; et
3. renforcer les capacités du système d'aide humanitaire internationale, pour que la fourniture d'assistance alimentaire soit plus efficace et plus effective.

Evaluation

- Les interventions liées à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance devront s'appuyer sur une analyse précise et rigoureuse des besoins et des contraintes ainsi que proposer une stratégie d'intervention claire intégrant la manière dont ces contraintes seront prises en charge et expliquant les résultats escomptés.
- Une analyse qualitative et quantitative des moyens de subsistance des ménages est encouragée pour améliorer l'efficacité et démontrer l'impact des projets.
- Les propositions devront intégrer une justification précise concernant la période et la durée du projet en soulignant leur importance de suivre le calendrier agricole pour atteindre les objectifs fixés.
- La DG ECHO encourage la mise en place de systèmes de surveillance permettant d'améliorer la connaissance du contexte humanitaire par la collecte standardisée d'informations afin d'adapter les réponses à mettre en œuvre.
- Des informations relatives à la situation nutritionnelle doivent être incluses dans toute proposition.

Recommandations par type de mise en œuvre

Assistance alimentaire

- Une analyse comparative des différents types d'intervention (distribution directe d'intrants, de cash, coupon, foire, etc.) devra être systématiquement menée pour toute action liée à l'assistance alimentaire.

⁹ La mortalité "excessive" implique la combinaison de mesures absolues en fonction de seuils d'urgence établis (conformément au manuel Sphere, à l'UNICEF et au comité permanent de la nutrition des Nations Unies (SCN)), et de mesures relatives en fonction de références spécifiques au contexte.

- L'aide alimentaire devra être ciblée, limitée dans le temps (la période d'intervention devra être justifiée) et basée sur une analyse des carences alimentaires et des besoins.
- L'assistance alimentaire doit être attentive au calendrier saisonnier, tant pour le choix de la période (pic de vulnérabilité) que pour minimiser l'impact sur les marchés locaux.
- Cependant l'assistance alimentaire pour protéger les activités agricoles sera considérée lorsque le manque d'accès à la nourriture peut engendrer un risque élevé de réduction de production et à condition que les vulnérables sans accès à la terre reçoivent aussi une assistance appropriée.
- Les rations d'aide alimentaire devront être localement appropriées et être de quantité et de qualité suffisante pour combler les carences alimentaires des ménages.

Soutien agricole à la relance agricole et transfert de ressources/intrants

- Un accès sécurisé à une terre de qualité et de superficie suffisante devra être démontré pour assurer la faisabilité de l'action.
- La fourniture d'intrants agricoles et de moyens de subsistance pourra être soutenue pour renforcer les capacités d'adaptation et pour maximiser les opportunités d'accès aux moyens de subsistance lorsque leur manque est identifié comme la contrainte majeure à la sécurité alimentaire.
- Des projets de distribution directe de semences de qualité pourront être soutenus lorsqu'il sera établi que :
 - Il y a une rupture locale du stock de semences ainsi qu'une incapacité des agriculteurs de s'en procurer via leurs réseaux mis en place en cas de rupture ;
 - Les semences de qualité ont une valeur ajoutée et une efficacité clairement démontrée ;
 - La distribution peut être faite durant la période requise ;
 - Les semences sont localement appropriées¹⁰.
- Les bénéficiaires d'une distribution de semences devront pouvoir participer à la sélection des variétés de semences. Les semences les plus difficilement accessibles pour les ménages devraient être une priorité.
- Les projets de multiplication de semences ne seront pris en considération que dans des situations de derniers recours :

¹⁰ Les récoltes sont appropriées si elles sont préférées par les bénéficiaires, sont habituellement consommées, et appropriées au climat, et pour lesquelles les bénéficiaires ont accès aux types de sols appropriés partout dans la zone d'intervention etc.

- Lorsqu'une étude sur les systèmes de semences aura été entreprise ;
 - Lorsqu'il sera prouvé qu'il s'agit d'un moyen rentable pour fournir des semences à injecter dans une zone de projet (par exemple dans les zones extrêmement isolées) ;
 - Lorsque l'existence des conditions de base pour une multiplication de semences réussie sera démontrée¹¹ ;
 - Lorsque l'activité fera partie d'une stratégie LRRD clairement articulée.
- Le maraîchage peut être accepté comme activité si cette production est quantitativement liée à un résultat et impact sur le revenu. Toute activité de maraîchage doit prendre en compte l'accès aux semences, inclure une composante sur la préservation de semences si nécessaire, ainsi qu'assurer les moyens adéquats (outils, pompe à pied, etc) pour faire le travail et éviter la compétition avec d'autres activités. Les spéculations proposées doivent répondre aux habitudes alimentaires des bénéficiaires et constituer un réel apport nutritionnel. Les semences doivent être de source pollinisation libre.
 - Les programmes de formation seront soutenus principalement lorsqu'ils visent des objectifs d'apprentissage d'agriculture intensif, nécessaire due à un manque d'accès à la terre. Ils devront être élaborés en se basant sur des techniques appropriées et devront prévoir un appui suffisant (par exemple relais agricole et champs de démonstration). La participation communautaire sera essentielle afin d'assurer la transmission des informations, avoir une incidence sur un changement de comportements et, de ce fait, garantir une certaine pérennité. Les formations « express » ne seront pas encouragées et il sera demandé au partenaire de bien expliciter comment les formations proposées seront assimilées par les bénéficiaires.
 - Dans les activités de formation, une attention particulière sera donnée à l'intégration de la réduction des risques de désastre naturel et aux bonnes pratiques agricoles (lutte contre l'érosion, éboulement et inondations, gestion des feux de brousses, augmentation du ruissellement et donc du risque d'inondation, réduction de la rétention en eau - assèchement des sources, etc.)
 - La DG ECHO ne financera pas directement la location de terres (monétaire ou troc). Cependant, les projets devront évaluer le coût de l'accès à la terre dans leur approche et adapter le soutien à l'économie des ménages en distribuant par exemple une quantité de semences supplémentaires.

¹¹ Les éleveurs/organisations d'élevage identifiés ont un accès au matériel génétique et les formations/compétences nécessaires, lorsqu'il y a une demande de marché établie; lorsqu'il y a un accès ou une possibilité d'accès au développement des variétés localement appropriées; lorsqu'il existe des liens aux universités/agences gouvernementales de semences, lorsqu'il y a un accès à un soutien supplémentaire; et lorsqu'il y a un effort pour préserver la diversité génétique des plantes.

- Les interventions en sécurité alimentaire basées sur l'agriculture et les moyens de subsistance devront également prendre en charge les besoins des personnes vulnérables sans accès à la terre ni au travail, soit en facilitant cet accès soit en développant des activités alternatives pour répondre à leurs besoins.

Projets d'élevage

- Les projets d'élevage devront suivre les procédures et les standards tels que présentés dans le document *Livestock Emergency Guidelines and Standards*¹².
- Les projets liés à l'élevage seront pris en considération dans les cas avérés où ce type d'activité contribue à la mitigation de conflit et/ou à la sécurité alimentaire du ménage.
- Ces projets devront intégrer une approche liée à la protection et au respect du principe "ne pas nuire". Les résultats attendus dans le cadre d'un projet d'élevage devront être clairement exposés : accès aux protéines animales, activités génératrice de revenus, etc.
- Les projets d'élevage devront inclure une composante communautaire et intégrer la dimension santé animale (formations, accès aux intrants, etc.)
- Dans l'élaboration de projet, le partenaire prendra en considération les difficultés inhérentes au transport des bêtes (décès, besoin en nourriture des bêtes durant le transport) ainsi que les éventuelles quarantaines imposées pour les bêtes en provenance de l'étranger et veillera à respecter les réglementations en vigueur.

Approches spécifiques

- Compte tenu de l'historique humanitaire en Centrafrique les projets humanitaires devront se concentrer dans les zones les plus récemment affectées par le conflit. Dans le cadre de la post-urgence le lien entre la réhabilitation et le développement devra être précisé et un plan de financement intégré.
- Dans la mesure du possible, les autorités de tutelle préfectorales, en l'occurrence l'Agence Centrafricaine pour le Développement Agricole (ACDA) et l'Agence Nationale du Développement de l'Élevage (ANDE), seront consultées et éventuellement intégrées dans les activités du projet. Elles seront alors considérées comme des bénéficiaires indirects des projets.
- Étant donné le lien sensible entre les moyens de subsistance et la protection des personnes, les deux secteurs devront faire l'objet d'une analyse conjointe afin de s'assurer que la protection fasse partie intégrante des actions. Les activités du projet (distributions, etc.) ne devront pas causer d'incidences négatives (principe "ne pas nuire") et devraient être conçues pour avoir un impact positif global sur la protection des personnes.

¹² URL <http://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/legs.pdf20/27>

- **Modalités de transfert**

- Les propositions intégreront une analyse comparative de la réponse la plus adaptée et de la meilleure modalité de transfert. Elles répondront aux questions posées dans l'arbre décisionnel et la liste de contrôle (*checklist*) fournis dans les "*DG ECHO Funding Guidelines of the use of Cash and Voucher in Humanitarian Crises*" et incluront ses réponses en annexe du formulaire unique.
- La DG ECHO encourage les approches basées sur la disponibilité locale et sur l'utilisation du transfert monétaire (cash, coupons, foires, etc). Ces approches devront être favorisées lorsque la situation sécuritaire le permet, lorsque les biens seront disponibles sur le marché local, lorsque les vendeurs seront capables et prêts à fournir les quantités nécessaires, et lorsqu'un niveau acceptable de contrôle de la qualité pourra être assuré.

PROTECTION

Principes Généraux

Les activités de protection qui peuvent être financées par la DG ECHO sont comprises comme des activités non structurelles visant à réduire le risque et atténuer l'impact sur les individus ou groupes, des violences générées par l'homme, et la violence dans le contexte des crises humanitaires résultant des catastrophes d'origine humaine et naturelle. Le terme "structurel" se réfère ici à un processus de construction ou renforcement des institutions sur le long terme.

En se conformant à cette définition, la DG ECHO financera les actions directes de protection ainsi que d'autres actions dans d'autres secteurs qui abordent explicitement les questions de protection. Certaines actions pourraient être une combinaison des deux approches. Pour les deux types d'actions portant sur la protection une analyse globale du contexte sous la perspective de la protection est absolument essentielle. L'analyse doit faire ressortir la connaissance et la compréhension de la situation et des problèmes de protection dans la zone ciblée. L'analyse doit être en mesure de faire la distinction entre les questions de protection structurelles et celles qui sont cycliques, mais également, des problèmes structurels exacerbés par le conflit / crise ou pouvant eux-mêmes générer un conflit / crise. Sur la base de son mandat, le point d'entrée pour un financement de la DG ECHO ne peut être que les questions de protection cycliques (ou des causes structurelles aggravées par le conflit) et non les questions purement structurelles. En fournissant cette analyse du contexte, les partenaires doivent également :

- Inclure des informations sur les efforts déjà en cours par d'autres parties prenantes dans la zone envisagée de l'opération, non seulement en termes d'interventions humanitaires, mais également en termes d'interventions de développement, en particulier des actions concernant l'état de droit ou la bonne gouvernance qui pourraient compléter l'intervention humanitaire prévue.
- Une nette distinction entre l'analyse au niveau national / régional et l'analyse au niveau communautaire. Le ciblage des zones ou des communautés particulières doit être fondé sur des critères de protection clairs.

- Identifier clairement les questions de protection qui seront abordées par le terrain et celles qui doivent être abordées par des interventions de plaidoyer.

Dans le contexte actuel de quasi-absence de l'Etat (capables et prêts) dans de nombreuses régions du pays, le soutien et le renforcement des communautés / populations menacées en vue de l'identification de leurs propres stratégies d'auto-protection pour réduire les risques ou atténuer l'impact est ici considéré comme une priorité. L'exposition au risque étant souvent liée à l'accès aux services de base tels que la santé, l'eau ou les moyens de subsistance en termes de sécurité alimentaire et des revenus, les acteurs de protection ont une obligation spéciale de collaborer étroitement et diffuser des informations sur ces mécanismes d'adaptation potentiellement dangereux à tous les autres acteurs humanitaires.

La DG ECHO reconnaît que les coûts de ressources humaines pourraient constituer une partie substantielle d'un programme de protection puisque (i) le personnel plutôt que l'équipement constitue souvent la partie la plus importante de programmes de protection, et que (ii) du personnel hautement qualifié est nécessaire.

Pour certains types d'activités de protection de l'utilisation des indicateurs SMART pourrait ne pas être appropriée. Dans ces cas, des indicateurs qualitatifs - ou, en dernier ressort - de processus pourraient être acceptables pour la DG ECHO.

Approche spécifique : des actions spécifiques de protection visant à réduire les risques, mitiger l'impact ou répondant à des besoins particuliers de protection pourraient être supportées, à la condition qu'ils soient définis dans le contexte d'une urgence humanitaire en cours en RCA, plutôt que d'adresser des problèmes structurels liés à des pratiques culturelles ou des problèmes systémiques. Celles-ci pourraient inclure les types d'activités suivants :

- Assistance aux victimes de violence, y compris les violences basées sur le genre. Celle-ci doit également prendre en considération les besoins spécifiques des enfants. L'accès à l'assistance médicale et psycho-sociale/psychologique nécessaire est essentiel dans le cadre de la prise en charge des victimes. Le soutien à l'aide juridique peut être envisagé lorsque cela est possible.
 - L'assistance médicale doit être fournie aussi rapidement que possible et pour les victimes de viol dans un cadre 72h.
 - L'assistance Psycho-sociale/psychologique est aussi importante que les soins médicaux et devrait être assurée par des personnes suffisamment formées. Les propositions des partenaires devront préciser le niveau d'éducation des fournisseurs de services qu'ils engageront.
 - Le recours juridique peut être une partie très importante du processus de guérison pour les victimes de violence, et l'accès aux services existants doit être fourni chaque fois que le contexte le permet - et une information ne serait-ce que minimale de l'accès possible doit être fournie.

- La DG ECHO reconnaît que tous les partenaires ne sont pas en mesure d'assurer la fourniture de la gamme complète de services d'assistance aux victimes, dans ce cas, un système de référence devrait être prévue et le circuit de référencement indiqué dans la proposition.
- Soutenir des programmes qui permettent aux plus vulnérables de récupérer les documents d'état civil perdus et les biens illégalement confisqués en leur fournissant un appui juridique. Les partenaires engagés dans ce type d'actions devront démontrer clairement les critères de ciblage ainsi que la collaboration avec les autorités nationales.
- recherche des familles et réunification, avec une priorité accordée aux enfants.
- protection à base communautaire visant à atténuer les risques de conflits interreligieux/ethniques et ceux entre éleveurs et agriculteurs, réduire le niveau de violence armée, et à augmenter les capacités d'auto-protection des communautés.
- protection monitoring et la gestion de l'information - suivi des violations faites et documentation des cas (y compris analyse et la diffusion des tendances), ainsi que le profilage.
- Le plaidoyer visant à réduire les menaces qui pèsent sur la majorité de la population en saisissant les auteurs. Les partenaires qui souhaitent s'engager dans le plaidoyer devront avoir démontrés qu'ils ont l'expérience et la capacité de le faire.
- Coordination des activités telles que le fonctionnement du cluster, des enquêtes spécifiques / études et de formation pourraient être prises en charge à condition que celles-ci soient considérées comme bénéfiques pour la communauté humanitaire.

EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

Principes généraux

- La DG ECHO soutiendra des actions intégrées se rapportant à l'approvisionnement en eau, à l'hygiène et à l'assainissement assurant un impact positif sur la santé publique et les moyens de subsistance dans les situations de crises.
- La priorité sera donnée à la réhabilitation/restauration des points d'eau existants, des infrastructures sanitaires et à la consolidation des activités de promotion de l'hygiène. La création de nouveaux points d'eau tiendra de l'exception, son bien-fondé devra être justifié (par exemple afflux de nouveaux arrivants) et la justification étayée par un inventaire exhaustif des ressources en eau et par leurs caractéristiques techniques. La pérennité des ouvrages et leur impact environnemental devront être pris en considération.
- La qualité de la mise en œuvre est clé pour assurer la durabilité de l'intervention pour les bénéficiaires après le départ du partenaire. Dans un contexte où les interventions d'urgences ne sont pas toujours suivies par un programme de développement, une intervention de qualité, simple et appropriée au contexte

représente une base solide pour l'avenir. Pour parvenir à ce résultat, les interventions devront inclure un niveau adapté de supervision des ouvrages avec du personnel qualifié afin de respecter le cahier des charges et s'assurer de la qualité du matériel utilisé.

- L'intervention d'urgence devrait prendre en compte les techniques, les connaissances et les pratiques existantes des bénéficiaires comme point de départ. Éviter l'introduction de nouveaux systèmes/techniques, sauf dans les cas exceptionnels ou un suivi dans le moyen/long terme est envisageable, ou quand l'ampleur de la crise l'impose (déplacement de population).
- Éviter les projets ou expériences pilotes dans les projets EHA d'urgence quand la durée du projet ne permet pas sa promotion et/ou son développement. L'intervention devrait correspondre à la solution la plus adaptée au contexte.
- Les actions doivent prendre en compte les risques de désastres naturels afin de pouvoir introduire les mesures nécessaires, que ce soit pour des constructions, ou une remise en état (risques d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain, etc.).
- Favoriser les approches sectorielles communes avec des autres acteurs EHA (nationaux tant internationaux) et le soutien aux mécanismes de coordination humanitaire Ex. WASH cluster guidelines, etc.
- Les interventions y compris les systèmes de recouvrement des coûts (comité de gestion des points d'eau), doivent s'assurer que les besoins des groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, personnes séropositives, etc.) sont pris en compte.
- Les infrastructures doivent être construites/réhabilitées de telle façon qu'elles ne génèrent pas de risque pour les utilisateurs. Il est important de s'assurer que les points d'eau et latrines soient placés dans des endroits sûrs (d'où l'importance de l'implication directe hommes et femmes dans la conception), les latrines doivent être séparées (hommes/femmes) et pouvoir fermer de l'intérieur.
- Le contrôle régulier de la qualité de l'eau à la source et au niveau des ménages devrait faire partie intégrante des interventions liées à la fourniture en eau propre.
- Les propositions devraient comporter des actions communautaires pour la maintenance des systèmes d'eau (formation sur la mécanique des pompes, approvisionnement en outils et pièces détachées). La mobilisation de la collectivité pour la construction de latrines et la gestion des déchets solides sera préconisée; tout comme une meilleure appropriation des interventions par ces communautés via le transfert progressif de l'exécution des activités aux résidents/déplacés des localités et aux ONGs locales.
- La promotion de l'hygiène devrait être menée en partenariat avec les Cluster EHA et NFI - et reposer sur l'accès aux savons et aux réservoirs d'eau. Dans la plupart des cas, les messages clés se résumeront au lavage des mains, au stockage et à l'utilisation de l'eau potable, et des latrines.

- Le recours aux études (type CAP) avant et après projet devrait fournir les informations nécessaires pour le monitoring des indicateurs. La DG ECHO souligne l'importance d'utiliser les indicateurs quantitatifs & qualitatifs (mesurant le bon fonctionnement et l'utilisation des infrastructures créées) ainsi que l'application des bonnes pratiques et pas les indicateurs d'input (ex. nombre de sessions de sensibilisation réalisées). La DG ECHO décourage l'utilisation des indicateurs médicaux spécifiques pour ce secteur. Ces enquêtes doivent reposer sur des méthodes statistiques permettant la production de comportements représentatifs des populations ciblées. A ce titre, la méthodologie de l'étude sera fournie préalablement et l'étude complète devra figurer en annexe du rapport final.
- Les puits couverts doivent comprendre une trappe de visite afin d'offrir une alternative en cas de panne de la pompe à main. Le point d'eau doit pouvoir fournir un minimum de 1m³/h au plus fort de la saison sèche. La profondeur du puits doit être déterminée en conséquence.
- Le type de pompe utilisée et les pièces de rechanges nécessaires doivent être choisis en fonction des disponibilités et des connaissances locales (Indian Mark, Vergnier).
- Les justifications techniques sont attendues pour la mise en œuvre de nouveaux forages notamment pour expliquer pourquoi d'autres alternatives techniques n'ont pas été retenues (forage tarière, puits cuvelé, aménagement source).
- Le transport d'eau en camion (*water trucking*) est considéré comme une solution de dernier recours et sa mise en œuvre devrait être systématiquement accompagnée d'une stratégie de sortie.
- Les latrines familiales dans les zones prioritaires devraient insister/ mettre un accent sur l'aspect *software* de la promotion et la réplique des modèles existants locaux ou acceptés, avec ou sans la mise à disposition d'outils de fouille ou de dalles préfabriqués. A cet égard la méthodologie Assainissement total développée par l'UNICEF apporte des outils méthodologiques utiles et dont les premières mises en œuvre se déroulent en RCA.
- Concernant les latrines institutionnelles/publiques, la priorité sera donnée aux structures de santé dans les zones ciblées par le projet (par exemple de promotion à l'hygiène). La construction/réhabilitation de latrines dans les écoles se justifie dans la mesure où elles sont considérées comme des activités répondant au besoin spécifique de renforcer les messages d'hygiène dans les communautés ciblées. Ces mêmes activités dans les marchés pourront être justifiées dans les cas où une latrine avec un système de maintenance fonctionnelle existait déjà auparavant.
- Latrines dans les camps ou sites : Afin d'éviter les réticences quant à leur utilisation, une technique simple et unique sera utilisée pour les latrines, et leur construction/design se fera avec la participation directe des communautés et en séparant les accès en fonction des sexes.

Approches spécifiques

La variabilité de la ressource en eau en RCA et les contextes humanitaires spécifiques justifient des approches géographiques.

Ainsi pour les zones nord-est où la ressource est faible, les acteurs sont encouragés à mettre en place un suivi piézométrique des aquifères et des solutions pour mitiger les risques de diminution de la ressource ou sa surutilisation. Les essais de pompes devraient idéalement se dérouler pendant la saison sèche et permettre de définir le débit adapté de production ainsi que la pompe correspondante.

Pour le sud-est et en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'accent doit d'abord être mis sur la réhabilitation des structures existantes. Les constructions doivent être la conséquence d'une analyse montrant que le nouvel ouvrage est plus efficace que le maintien en exploitation de la présente activité, justifier par une forte concentration de population à la suite d'un mouvement de population (déplacement ou retour) ou par un risque de conflit en raison d'une pression trop forte sur les ressources locales.

BIENS NON ALIMENTAIRES – ABRIS

Principes généraux

L'approvisionnement en biens non alimentaire (NFI) constitue la réponse matérielle d'urgence visant à une amélioration immédiate des conditions de vie des populations lors de mouvements de déplacements ou de retours.

Approches spécifiques

- La DG ECHO soutiendra les projets intégrant une stratégie centralisée sur Bangui couplée à des moyens de mise à disposition efficaces. Le soutien au mécanisme de réponse rapide sera encouragé et priorisé.
- La constitution de stocks de contingence est envisageable aux conditions spécifiées dans les Fact Sheets (B.4) Toutefois, des stocks mutualisés seront privilégiés.